

Type de licence	Part fédérale et régionale	Responsabilité Civile FFSA	Cotisation Algernon
Licence adulte compétitive	35 €	0,95 €	5 €
Licence adulte non-compétitive	35 €	0,95 €	5 €
Licence jeune compétitive	26 €	0,95 €	5 €
Licence jeune non-compétitive	26 €	0,95 €	5 €
Licence cadre et dirigeant	35 €	0,95 €	5 €



**Les éducateurs sont dans l'obligation de se licencier pour se rendre sur les manifestations Sport Adapté**

## « Forfait Développement »

Cette action promotionnelle s'adresse aux associations qui proposent des activités à tous types d'établissements ou services accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique (établissement médico-social, secteur psychiatrique ...).

Principe : règlement d'un forfait calculé (base du tarif de licence Adulte ou Jeune sur la base de 40 % de l'effectif total de l'établissement)

En contrepartie, délivrance de la licence FFSA nominative Adulte ou Jeune dans la limite du nombre de places maximum de l'établissement ou de la section.

### SIMULATION FORFAIT LICENCE DEVELOPPEMENT

Licence Jeune 26 €			Forfait Développement (FLD)		
<i>Pour 30 enfants</i>			<i>Pour 70 enfants (établissement complet)</i>		
Licence	26 € x 30	= 780 €	Licence	26 € x 70 x 0,40	= 840 €
RC	0,95 € x 30	= 28,5 €	RC	0,95 € x 70	= 66,5 €
Cotisation	5 € x 30	= 150 €	Cotisation	5 € x 70	= 350 €
<b>= 970,5 €</b>			<b>= 1172,5 €</b>		
<b>70 enfants licenciés, sans Forfait Développement = 2264,50 €</b>					

## « Intervention ALGERNON » Activités Physiques et Sportives Adaptées

Les séances sont dispensées par des professionnels diplômés :  
Arnaud CHIKLI, qualifié :

- DEJEPS Judo
- DEJEPS en Activités Physiques et Sportives Adaptées

Pauline RONAT, qualifiée :

- Licence Activités Physiques Adaptées à la Santé
- Master Activités Physiques et Santé

### FORFAIT TRIMESTRIEL

En fonction du nombre de participants  
et de la durée d'intervention